

Violence, crime



Violence et crimes sont condamnés. Il n'y a qu'à se reporter aux dix commandements.

Au Jardin des oliviers Jésus dit à Pierre : « *Rengaine ton épée, celui qui prend l'épée périra par l'épée* » (1)

Ne pas oublier cependant les croisades et les guerres de religion qui, pour beaucoup de croyants, ne respectent plus ce que dit Jésus.

L'histoire de Moïse commence par un crime ; au lieu de séparer les protagonistes, il tue le maltraitant. (2)



S'il recommande de repousser ceux qui s'en prennent aux Musulmans (Croisades, jihad) le Coran condamne par ailleurs la violence et le crime.(3)

Il faut cependant clarifier le concept de jihad en distinguant le Jihad Akbar (grand Jihad) qui est, avant tout, un combat contre nos propres défauts et dérives, et le Jihad classique (repousser les attaques des infidèles au sens littéral du mot).

On rencontre cependant dans le Coran une sourate d'allure violente : **At-Tawba** (4) que l'on appelle parfois sourate de la guerre. Elle est la seule à ne pas commencer par *Au nom de Dieu le Miséricordieux le Bienveillant*,



Le judaïsme condamne tout crime quelques soient les origines, motifs, ou raison qui pousse l'homme à commettre cet acte.

Dans le judaïsme, il n'y a ni violence, ni crime commis au nom de Dieu à la différence -historique- du Catholicisme et de l'Islam (Croisades, Jihad). Cependant, la notion de guerre existe dans la Pentateuque et la Halakha l'a codifiée de façon théorique.

Pour les sages, la « notion de paix » est le socle du judaïsme, elle est le but ultime de toute existence, celle du monde, de l'individu et de l'humanité.



Rien ne peut justifier la violence : la non-violence est une des manifestations les plus fortes du commandement d'amour.

On signalera quelques cas-limites au niveau éthique, tels ces pacifistes convaincus qui ont pris les armes contre la barbarie nazie non sans un grand débat intérieur.

Le sentiment d'incarner une « juste cause » ou de se considérer comme « élu de Dieu » ont pu amener à certaines époques une confusion déplorable entre les intérêts politiques ou religieux et la cause de Dieu.

Ainsi même la Guerre des Camisards (en Cévennes de 1702 à 1704) contre un pouvoir royal a été fortement critiquée au sein même du protestantisme français et européen.



La violence est très largement condamnée par la quasi-totalité des traditions philosophiques car elle est toujours la réponse la moins rationnelle.

D'un point de vue rationnel, la violence ne fait que des perdants : si je trouve acceptable l'usage de certaines formes de violences en société, alors je dois accepter le fait que, réciproquement, on puisse en user contre moi. Or aucun agent rationnel ne peut prendre un tel risque : même un criminel ne voudrait pas vivre dans un État qui légaliserait le meurtre.

Dans les sociétés modernes, seul l'Etat, que Max Weber définit comme « le monopole de la violence légitime » a le droit d'avoir recours à la violence.

Toutefois un tel monopole peut très vite se transformer en violence d'Etat. C'est pourquoi la Déclaration des Droits de l'Homme reconnaît le droit de résistance à l'oppression comme étant un droit naturel inaliénable, ce qui laisse sous-entendre que, dans certains cas exceptionnels - et souvent bien difficiles à circonscrire - l'usage d'une violence (non-étatique) puisse être considérée comme légitime.



(1) Mathieu XXVI:52

(2) Exode 2:11-15 : Il regarda de côté et d'autre, et, voyant qu'il n'y avait personne, il tua l'Égyptien, et le cacha dans le sable

(3) Il y a deux sortes de violence : la violence criminelle et la violence légitime. Distinction que l'on retrouve aussi chez Saint Augustin.

(4) Veut dire : repentance